

<b>Projet DAF de la Ligue des Pays de la Loire de Volley Ball</b>
---

Pour le développement des clubs, pour les encourager à agir pour le volley-ball et dans la continuité des discussions des Etats Généraux du Volley Ball, la Ligue a souhaité répondre aux interrogations de certains clubs très actifs sur leur territoire, mais non reconnus pour leurs efforts déployés par les DAF (Devoirs d'Accueil et de Formation des Clubs) en termes de points d'équipes. Or ce sont ces mêmes clubs qui se voient rétrogradés de R1 en R2 ou de R2 en départemental pour insuffisance de points DAF, souvent pour peu de points et dans une seule catégorie (masculine ou féminine), tout à fait conjoncturellement, retrouvant leurs points la saison suivante.

Un groupe de travail a réfléchi sur 3 séances à une nouvelle définition des points, avec la prise en compte d'un « capital » utilisable sur la saison suivante, en cas d'incident de parcours (moins de jeunes par exemple une année seulement). Ce « bonus » ne peut en aucun cas se substituer au classement sportif d'une saison, pour le maintien ou l'accession. Il ne pourra intervenir que dans le cas où un club se maintenant sportivement se verrait sanctionné de descente pour manquement aux DAF.

### 1. Situation actuelle des DAF en Pays de la Loire:

- R1 = 16 licenciés jeunes de même sexe que l'équipe à couvrir et 70 pts obtenus avec les engagements d'équipes jeunes
- R2 = 10 licenciés jeunes de même sexe que l'équipe à couvrir et 30 pts obtenus avec les engagements d'équipes jeunes

### 2. Principes :

1/ Maintien du nombre minimum de jeunes obligatoire. Toutefois le nombre de jeunes obligatoire pourrait être représenté par les deux sexes.

2/ Maintien obligatoire du nombre de points, mais structuration de la manière d'obtenir ces points :

- « Points DAF Equipes » correspondant aux engagements d'équipes sur la saison en cours tel qu'en vigueur actuellement (voir barème DAF fédéral).
- « Points de Bonus » obtenu grâce à la valorisation d'actions définies par :
  - Organisation d'évènements spécifiques,
  - Implication dans le développement du beach,
  - Taux de renouvellement des jeunes >80%
  - ...

3/ Obligation d'avoir un nombre de « Points DAF Equipes » minimum, complété en cas de nombre d'équipes jeunes insuffisant, par des « Points de Bonus » (voir ci-dessous)

4/ Précisions sur certains « points d'équipes » :

- en cas d'engagement de minimes en championnat cadet : 40 pts si l'équipe est composée de minimes-cadets du même sexe; 60 pts si l'équipe est uniquement composée de minimes du même sexe (considérés comme minimes à 6 engagés en championnat).
- proposition de valider des « écoles de volley » non labellisables FFVB (*les critères seront annoncés début de saison 2009/2010*).

### 3. Propositions et exemples :

#### - en R1 :

##### Propositions :

- 16 licenciés jeunes dont 10 de même sexe que l'équipe à couvrir
- 70 pts dont 40 « Points Equipe » minimum :

##### Exemples :

- 1 équipe minime 6x6 (60 points) et 1 équipe 2x2 ou école de volley (15 pts) ou 1 équipe 4x4 (30 pts) comme les années passées
- 1 équipe 4x4 (30 pts) et 1 équipe 2x2 (15 pts) ou 1 école de volley (15 pts) et 25 « Points Bonus » nécessaires.
- 1 équipe 4x4 (40 points) et 30 « Points Bonus » nécessaires (plafond maximum utilisable en R1).

#### -En R2 :

##### Propositions :

- 10 licenciés jeunes dont 6 de même sexe que l'équipe à couvrir
- 30 pts dont 15 « Points Equipe » minimum :

##### Exemples :

- 1 équipe 4x4 (30 pts) ou 2 équipes 2x2 ou 1 équipe 2x2 et 1 école de volley distincte (2x15 pts)
- 1 équipe 2x2 ou 1 école de volley (15 pts) et 15 « Points Bonus » nécessaires (plafond maximum utilisable en R2).

### 4. Précisions sur les « Points Bonus » :

- Les « Points Bonus » sont plafonnés en R1 à 30 points (sur 70 demandés) et en R2 à 15 points (sur 30 demandés). Une équipe de R1 ne peut donc avoir plus de 100 pts sur une saison : 70 points d'« Equipe » et 30 points « Bonus ». En R2 le maximum est de 45 pts.

### 5. Les points « bonus » :

**Principe de comptabilisation des points de « bonus »:** il est rappelé que le bonus ne vient qu'en dernier recours compenser l'absence de couverture des DAF et que les équipes doivent d'abord remplir les conditions sportives d'accession ou de maintien. 8 « ensembles de critères » dont le maximum est à chaque fois de 5 pts ont été retenus. Au maximum un club peut totaliser 40 pts.

**Fichier Excel à remplir disponible sur demande au secrétariat de la Ligue**